



Le Programme Conciliation études-travail Val-Saint-François fait appel à la collaboration des employeurs afin de respecter des mesures favorisant la réussite éducative de leurs étudiants-employés. Les actions mises de l'avant permettent ainsi aux étudiants de travailler tout en maintenant des conditions favorables pour la poursuite de leurs études.

## **En adhérant au Programme Conciliation études-travail Val-Saint-François, l'employeur s'engage à :**

- Allouer aux étudiants-employés un horaire de travail favorisant leur réussite éducative, idéalement entre 10 et 15 heures par semaine, pour un maximum de 20 heures ;
- Prévoir un horaire de travail adapté et plus particulièrement lors de la période d'examens, de travaux ou de congé ;
- Valoriser la poursuite des études et l'obtention d'un premier diplôme.

## **FÉLICITATIONS À L'EMPLOYEUR NOUVELLEMENT CERTIFIÉ!**

# **IGA**

**Marché Gaouette & Fils inc., Valcourt**

La MRC peut maintenant compter sur l'adhésion de 14 employeurs au Programme Conciliation études-travail Val-Saint-François.

Pour connaître tous les employeurs -conciliants, visitez le site Internet  
**[www.jechoisismonemployeur.com/val-saint-francois](http://www.jechoisismonemployeur.com/val-saint-francois)**  
Information : Carmen Ingraham au 819-845-3769 poste 218



Ce Programme a pu être mis en place grâce à la participation du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie, d'Emploi-Québec, du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du Centre local de développement de la MRC du Val-Saint-François, du Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond, du Carrefour jeunesse emploi du comté de Johnson, de la Commission scolaire Eastern Townships, de la Commission scolaire des Sommets, de la radio communautaire Windsor et région (CIAX), du Journal La Pensée de Bagot et du Journal l'Étincelle.